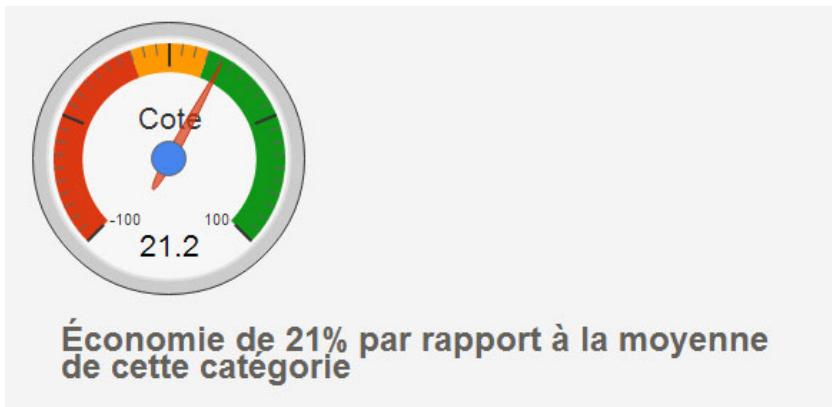


Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Montréal, mercredi 15 janvier 2014



Source : viacapitalevendu.com

ÉCOHABITATION CRÉE UNE COTE ÉNERGÉTIQUE DES MAISONS POUR VIA CAPITALE

Les internautes de l'agence immobilière Via Capitale ont maintenant accès à un nouveau critère comparatif : la cote énergétique. L'agence a en effet demandé à Écohabitation de concocter une cote énergétique destinée aux acheteurs de maisons, qui pourront se faire une idée de la performance énergétique de leur futur logis. L'information sera donnée pour les maisons bénéficiant d'une efficacité énergétique appréciable.

Selon Via Capitale, « l'intégration de la « cote énergétique » permettra de mieux mettre en valeur les propriétés construites et certifiées en vertu de programmes comme Novoclimat, LEED habitations, Greenglobe, Blanches, ou qui ont été rénovées en respectant les exigences des programmes comme Rénoclimate ou Rénovation Écohabitation ».

La cote énergétique Écohabitation, comment ça marche?

Denis Boyer, ingénieur et coordonnateur en efficacité énergétique chez Écohabitation, a conçu un logiciel destiné aux courtiers immobiliers de Via Capitale. Des informations concernant la maison telle qu'habitée avant la vente doivent être inscrites : nombre d'occupants, superficie, région climatique, année de construction, consommation annuelle en énergie, etc. Le logiciel compare ces données aux maisons de même type et génère un pourcentage qui détermine la différence entre la consommation énergétique moyenne attendue et la consommation réelle.

Les courtiers étant indépendants, ils ne sont pas contraints de calculer ou de rendre publique la cote des maisons qu'ils promeuvent. Si c'est le cas, la mention « cote énergétique » apparaîtra

dans la section « Informations clés » de l'annonce. Pour le moment, quelques annonces parmi les 10 000 contenues sur le site de Via Capitale comportaient la cote énergétique. [Voir un exemple.](#)

Écohabitation espère une cote énergétique obligatoire

Écohabitation plaide pour une cote performante et obligatoire pour le Québec et le Canada, de type Énerguide, Écohabitation ou autre, afin qu'acheteurs et locataires fassent un choix éclairé, à l'instar de nombreux pays d'Europe. Une idée d'ailleurs prônée dans le [Plan d'actions sur les changements climatiques](#) du gouvernement du Québec.

Pour tous les détails concernant l'élaboration de la cote énergétique :

<http://www.ecohabitation.com/actualite/nouvelles/novoclimat-20-maisons-neuves-bonnes-intentions-certaine-confusion>

Contact médias :

Laurence C. Desrosiers, Responsable des communications et des formations
514.985.0004 poste 609 ldesrosiers@ecohabitation.com

Dirigé par Emmanuel B. Cosgrove, Écohabitation (www.ecohabitation.com) est un organisme à but non lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économies en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.